

AVIS DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC N°18/003 Grand Port Maritime du Havre

Le Grand Port Maritime du Havre (GPMH) a mis en œuvre une procédure de publicité en vue de l'attribution d'un Titre autorisant l'occupation d'une dépendance du domaine public située Chaussée Pondichéry sur la commune du Havre, dont la référence Haropa Solutions est le n° 4730 et en vue d'y stocker des archives.

A l'issue de la procédure de publicité, la Société HERACLES NEGOCE, quai Jean Reinhart – 76600 Le Havre, SIREN n° 533 893 699 est la seule à avoir présenté un projet d'implantation.

Le Directoire du Grand Port Maritime du Havre et la Société HERACLES NEGOCE ont conclu une Convention d'Occupation Temporaire n° 18-071 portant sur la dépendance susvisée le 29/08/2018.

Description de la dépendance : une surface de locaux divers de 13,30 m², au 1^{er} étage Cour des Hangars 45 et 46 Durée de la convention : 3 ans environ à compter du 01/06/2018.

Toute demande de renseignement complémentaire peut être formulée au Service Développement et Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : clientzip@havre-port.fr

Cette Convention d'Occupation Temporaire est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.

Date de mise en ligne du présent avis : 09/11/2018